Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260127-2701202603-DE

Ville de Briec

DÉPARTEMENT DU FI[illegible]

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BRIEC DE L'ODET

Séance du
27 Janvier 2026

N°27.01.2026.03

OBJET :

Attribution du marché d'entretien et de modernisation de la voirie dans le cadre d'un groupement de commandes

Date de convocation :
21 janvier 2026

Nombre de Conseillers :	
Conseillers en exercice :	29
Conseillers absents :	10
Nombre de pouvoirs :	7

Vote :	
Pour :	26
Abstention :	0
Contre :	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thomas FEREC, Maire

Etaient présents : M FEREC Thomas, Mme ZARADER Valérie, M PERINAUD Jean-Claude, Mme DAO Aurélie, M LE MEN Bruno, Mme GUILLOU Laurette, M CAUGANT Jean-Pierre, Mme COCOUAL Marie-Laure, Mme MOLARET Solange, M GUYADER Ronan, Mme LE GALL Laurianne, M CLOAREC Jean-Paul, Mme ROHOU Céline, Mme DUMOULIN Murielle, M CAM LE NY Maël, M ALLAIN Frédéric, Mme COURTOIS Sophie, M PERROT Jean-Claude, Mme HUGONNET Gwénaëlle.
Etaient absents excusés : M NIHOUARN Raymond, M GESTIN Philippe, Mme GOURHANT Nathalie, M GAKIERE Fabrice, Mme LE ROY Anne-Sophie, Mme MICHAUD Sabine, M PETIT Frédéric, M AUBIN David, M LE GUYADER Stéphane, Mme ROMÉ Cindy.
Pouvoirs :
M NIHOUARN Raymond donne pouvoir à M CAUGANT Jean-Pierre
M GESTIN Philippe donne pouvoir à M FEREC Thomas
Mme GOURHANT Nathalie donne pouvoir à Mme DUMOULIN Murielle
Mme LE ROY Anne-Sophie donne pouvoir à M GUYADER Ronan
Mme MICHAUD Sabine donne pouvoir à M Jean-Claude PERINAUD
M PETIT Frédéric donne pouvoir à Mme Valérie ZARADER
M AUBIN David donne pouvoir à Mme HUGONNET Gwénaëlle

M LE MEN Bruno a été élu secrétaire de séance

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée délibérante que dans un objectif d'économies d'échelle et de mutualisation des procédures de marchés publics, quatre communes du Pays Glazik (Briec, Edern, Landrévarzec et Langolen) ont constitué un groupement de commandes afin d'assurer l'entretien et la modernisation de la voirie pour leur programme respectif de 2022-2025. Le marché a été conclu pour une durée de 1 an à compter de sa notification et renouvelable tacitement 3 fois : soit une durée totale de 4 ans. Le marché arrivera à son terme le 31 janvier 2026.

Les 4 communes ont décidé de renouveler le marché sous la forme du même groupement de commandes pour la période 2026-2029.

Pour des raisons économiques et techniques, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne pouvant être entièrement définis et arrêtés, le marché est un marché à bons de commande mono-attributaire avec indication du montant maximum (sans montant minimum). Le montant maximum annuel est fixé à 1 080 000,00 € TTC se répartissant comme suit :

Commune	Montants plafonds
Briec	400 000 € TTC
Edern	350 000 € TTC
Landrévarzec	180 000 € TTC
Langolen	150 000 € TTC
TOTAL du plafond annuel	1 080 000 € TTC

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 029-212900203-20260127-2701202603-DE

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur la plateforme MEGALIS le 07/11/2025.
La date limite de remise des offres était fixée au 28/11/2025 à 16h00.

Deux candidats ont remis une offre : COLAS – Agence de Quimper (29) et EUROVIA – Agence de Quimper (29).

Conformément au règlement de la consultation, les offres ont été analysées selon deux critères : la valeur financière (60 %) et la valeur technique (40 %). Au regard de l'analyse, l'offre de COLAS est classée 1re et celle d'EUROVIA 2e.

Il est proposé d'attribuer l'accord-cadre au titulaire classé 1er, à savoir la société COLAS – Agence de Quimper, pour un montant du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) évalué à 820 014 € TTC au titre.

- Vu le Code de la commande publique, notamment les articles L2113-6 à L2113-8, L2125-1, R2131-12, R2152-7 à R2152-11 et R2162-1 à R2162-14 ;
- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la convention constitutive du groupement de commandes « Travaux de voirie » entre les communes de Briec, Edern, Landrévarzec et Langolen, désignant la Ville de Briec en qualité de coordonnateur/pouvoir adjudicateur pour la passation ;
- Vu les délibérations : Briec n° 30.09.2025.18 (30/09/2025), Edern n° DEL-2025-47 (22/09/2025), Landrévarzec n° 2025-32 (17/10/2025), Langolen n° 30-2025 (07/10/2025) ;
- Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur MEGALIS le 07/11/2025 et le rapport d'analyse des offres ;
- Vu l'avis favorable à l'unanimité de la commission urbanisme, aménagement, travaux du 12 janvier 2026
- Vu que la CAO de la Ville de Briec est compétente lorsque la procédure le requiert ; pour la présente procédure adaptée, l'analyse a été soumise à la CAMPA qui a émis un avis favorable unanime 06/01/2026 ;

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier et délibéré, décide à l'unanimité :

1. D'attribuer et notifier, en tant que coordonnateur et pouvoir adjudicateur du groupement pour la passation, l'accord-cadre « Travaux d'entretien et de modernisation de la voirie – Pays Glazik, sur une durée totale de 4 ans renouvelable 3 fois annuellement, » à la société COLAS – Agence de Quimper, accord-cadre mono-attributaire exécuté par émission de bons de commande, sans minimum et avec un montant maximum annuel de 1 080 000 € TTC ;
2. De dire que, pour les autres communes membres du groupement, la signature interviendra par leur autorité compétente, conformément à la convention de groupement ;
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer, « pour la part de la Ville de Briec », l'accord-cadre et toutes pièces contractuelles afférentes, ainsi que tout avenant n'entraînant pas une augmentation du montant initial supérieure à 5 % ;
4. De charger Monsieur le Maire ou son représentant de veiller à la bonne exécution de la présente délibération et de prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré le 27 Janvier 2026
Pour extrait conforme
Le Maire,
Thomas FEREC

MAIRIE DE BRIEC de l'ODET
29510 (Finistère)